



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 100409

### Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les inquiétudes des architectes concernant la nomenclature des pièces à fournir dans le cadre de l'instruction des permis de construire. Il apparaît souvent que les services instructeurs demandent des documents non prévus au regard du décret en Conseil d'État, pris en application de l'article L. 423-1 du code de l'urbanisme. Elle lui demande de bien vouloir lui faire savoir si une modification de la liste des pièces obligatoires est prévue afin de clarifier les pratiques.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Anne Grommerch](#)

**Circonscription :** Moselle (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 100409

**Rubrique :** Urbanisme

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 février 2011, page 1404

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)